A l'hôpital, puis-je recevoir des génériques ?

OUI,car la pharmacie de l'hôpital a en stock soit le médicament de marque, soit le générique. Le pharmacien ayant le droit de substitution, l'un ou l'autre peut vous être donné. Mais, aucune inquiétude, le générique a la même efficacité que le médicament de marque. Pour toute question, adressez vous aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens...)

A la sortie

A la fin de mon hospitalisation, le médecin peut me remettre une ordonnance de sortie si mon traitement habituel a été modifié. Je la lis avant de quitter l'hôpital. Je n'hésite pas à poser toutes mes questions.

Vais-je récupérer mes anciens médicaments?

OUI, l'infirmier(e) me rend mes médicaments remis à l'entrée. Je n'hésite pas à les réclamer en cas d'oubli.

De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon ancien traitement?

Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne me sont plus utiles, **je les rapporte à mon pharmacien pour destruction, je ne les jette pas dans ma poubelle ménagère.**

Je ne prends pas d'autres médicaments sans avis médical.

Si **j'ai des questions** sur mon nouveau traitement **je peux en parler soit à mon médecin traitant, mon pharmacien**, soit éventuellement rappeler le service qui m'a accueilli.

En résumé, quel est mon rôle ?

- Je décline clairement mon identité.
- Je communique à l'équipe mon traitement habituel, mes allergies et antécédents.
- Je n'hésite pas à poser des questions sur les médicaments qui me sont donnés.
- Je préviens immédiatement l'équipe si je ressens des difficultés à respirer, des démangeaisons, des rougeurs après la prise d'un médicament.
- Je prends le médicament que l'on me donne même si je me sens mieux.
- Je dois informer l'infirmier(e) si je ne prends pas les médicaments qui me sont donnés.
- Si je ne reconnais pas le médicament, ou si son nombre est différent de celui que je prends habituellement, j'en informe l'infirmier(e).
- Je ne dois pas prendre de médicament à l'insu du médecin ou de l'infirmier(e).
- Je ne dois pas modifier une dose de médicament sans l'accord du médecin.

Mars 2016

Centre Hospitalier de Valenciennes
Avenue Désandrouin - B.P.479
59322 VALENCIENNES CEDEX
Tél. : 03-27-14-33-33 (standard)
http://www.ch-valenciennes.fr

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT

Le médicament n'est pas un **produit** comme les autres

LES MEDICAMENTS, NE LES PRENEZ PAS N'IMPORTE COMMENT.

Le médicament contient des substances actives qui ont des effets sur votre organisme. Il est là pour soigner mais s'il est mal utilisé, il peut être dangereux. Suivez la prescription de votre médecin et les conseils de votre pharmacien.

Le traitement personnel du patient se définit comme l'ensemble des traitements médicamenteux en cours au moment de l'admission du patient à l'hôpital.

Un médicament se présente sous différentes formes :

- Un comprimé,
- Une gellule,
- Un collyre,
- Un gel,
- Une pommade,
- Un sirop,
- Un patch,
- Un médicament injectable,
- De l'insuline...

Vous êtes hospitalisé et vous suivez un traitement médicamenteux

Comment gérer cette situation à l'hôpital ?

1. J'apporte mes dernières ordonnances ainsi que mes médicaments habituels.
2. Je dois signaler au médecin les médicaments que je prends sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc).

Dès mon arrivée, **je remets TOUS mes médicaments à l'infirmier(e)** qui s'occupe de mon admission (mes médicaments seront étiquetés à mon nom dans la pharmacie du service, **ils me seront rendus à ma sortie** !).

Pourquoi dois-je remettre TOUS mes médicaments ?

Pour **éviter tout risque d'erreur ou de mélange** entre mon traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

Durant mon hospitalisation, le **médecin évalue et adapte mon traitement à mon état de santé** (le nombre, la forme et la présentation des médicaments peuvent être différents de mon traitement habituel).

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par un(e) infirmier(e). **Exceptionnellement**, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements prescrits, mes médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie les commande.

Je n'arrive pas à prendre les médicaments donnés par l'infirmier(e) que dois-je faire ?

Le signaler au plus vite à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de moi. En effet, si la forme du médicament ne me convient pas (comprimé trop gros, ou mauvais goût pour une solution buvable) je dois en parler, il existe d'autres formes peut-être plus adaptées.

Il est très **important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par l'hôpital.** Des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.